



ACTE D'ENGAGEMENT ECO-CITOYEN DES ASSOCIATIONS

Les associations contribuent au lien social et intergénérationnel et à la réduction des exclusions et discriminations. Elles favorisent l'accès à l'éducation, aux soins, à la culture, aux sports, aux loisirs, à la citoyenneté. Elles ont aussi par leurs activités régulières et l'organisation de manifestations, différents impacts sur l'environnement : production de déchets, modes de déplacements, consommations d'eau et d'énergie, etc. Elles sont des acteurs incontournables en matière de développement durable et ont toute leur place dans l'Agenda 21 de la Ville de Rouen.

L'acte d'engagement des associations éco-citoyennes est un document co-élaboré par les associations et la Ville de Rouen. Il vise à ce que les associations puissent témoigner de leur engagement sur les questions de développement durable, donner de la visibilité à leurs actions exemplaires, partager leurs expériences. Il constitue également un engagement de la Ville pour accompagner les associations dans leurs pratiques et leurs projets en faveur du développement durable.

Je m'engage à adopter au sein de mon association un comportement éco-citoyen à travers le respect des trois objectifs suivants (en fonction des activités de mon association) :

- Réduire mon empreinte écologique,
 - en limitant les consommations d'eau, d'énergie
 - en restreignant l'utilisation du papier (ex : moyens de communication dématérialisés...)
 - en mettant en place une gestion des déchets (tri sélectif, réduction des déchets à la source, recyclage...)
 - en veillant à laisser propres les divers lieux et sites utilisés
 - en utilisant des matériaux recyclés, des supports réutilisables
 - en favorisant les modes de transports doux (déplacements à pieds, en vélo, par les transports en commun) et le covoiturage
- Participer à une économie éco-citoyenne,
 - en intégrant des critères environnementaux dans les achats
 - en privilégiant les producteurs locaux, les circuits courts
 - en soutenant les activités issues de l'économie sociale et solidaire et du commerce équitable
- Mener des actions éco-citoyennes et solidaires
 - en réalisant des actions de sensibilisation et d'éducation au développement durable
 - en favorisant l'accueil de tout public (jeune public, personnes âgées, en difficulté ou en situation d'handicap...)
 - en luttant contre toute forme de discrimination et d'exclusion
 - en pratiquant des tarifs permettant d'être accessible au plus grand nombre.
 - en favorisant la parité homme-femme

Nom de l'association.....
Nom du signataire
Fonction du signataire
Adresse du siège social.....

Date :

Signature de l'association :

La Ville de Rouen prend note de l'engagement éco-citoyen de l'association qu'elle veillera à accompagner dans sa démarche notamment par son expertise et la mise en commun d'expériences partagées.

Yvon Robert
Maire